

DELIBERATION

12 (7.5)

Le 19 février 2020, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude SCHALK, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 13 février 2020

Présents : Mesdames et Messieurs SCHALK, RIVIERE, VOCANSON, MARTY, DRIOL, CHAPOT, FABRE, J. BEAL, BROT, LEVET, ESCOFFIER, LUIRE, GIAUME, BOIS-CARTAL, BOUZINA, KHEBRARA, KARA, LAROCHE, JACOB, FESSY, CEYTE, MARRET, SEGUIN, AMBLARD,

Procurations : Madame DUCREUX à Madame FABRE, Monsieur A. BEAL à Monsieur CHAPOT, Madame BRUEL à Monsieur DRIOL, Monsieur PANGAUD à Monsieur FESSY, Monsieur RASCLARD à Monsieur LAROCHE,

Secrétaire : Madame RIVIERE.

Objet : **Programmation 2020 du Contrat de Ville**

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 29 janvier 2015, le Conseil Municipal a approuvé la mise en œuvre d'un Contrat de Ville 2015-2020, suite au classement du quartier de la Chapelle en Quartier Prioritaire de la Ville, et octroyé chaque année les financements correspondants.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que pour 2020, un appel à projet a été lancé conjointement par l'Etat et Saint-Etienne Métropole qui pilote le Contrat de Ville. A l'échelle communale, il s'agit de soutenir, impulser, voire proposer et valider des actions de proximité répondant aux objectifs définis dans la convention d'application communale approuvée le 26 novembre 2015.

Il annonce que 18 dossiers ont été déposés par 10 structures différentes. Pour 6 d'entre eux, la Commune est sollicitée pour apporter un soutien financier spécifique.

Il ajoute que la répartition de l'enveloppe pour les dossiers associatifs retenus est la suivante :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20200220-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/02/2020

Affichage : 20/02/2020

Pour l'autorité compétente
par délégation



Jean-Claude SCHALK

DELIBERATION

12 (7.5)

Intitulé du projet	Porteur du projet	Budget prévisionnel	Proposition participation communale
Aux filles du temps	Centre Socio-culturel Le Nelumbo	7 050 €	1 000 €
Tous Capables d'Agir pour son Alimentation et son Activité Physique	Centre Socio-culturel Le Nelumbo	12 627 €	1 250 €
Faites en Party	Centre Socio-culturel Le Nelumbo	10 675 €	2 000 €
Au 25 rue Lamartine, mémoire d'un lieu	La Sauvegarde 42	4 500 €	500 €
Bourse permis de conduire	Mission Locale du Forez	10 050 €	3 200 €
Tissons des liens	Epicerie Solidaire	4 240 €	500 €

Monsieur le Maire précise que la Commune intervient financièrement sur six actions, mais contribue à de nombreuses autres, de manière indirecte, à travers une subvention annuelle ou par la valorisation de l'accompagnement de l'équipe Politique de la Ville.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la programmation 2020 du Contrat de Ville telle que présentée ci-dessus,
- **APPROUVE** la participation de la Commune à hauteur de :
 - 1 000 €, pour le projet « Aux filles du temps »,
 - 1 250 €, pour le projet « Tous Capable d'Agir pour son Alimentation et son Activité Physique »,
 - 2 000 €, pour le projet « Faites en Party »,
 - 500 €, pour le projet « Au 25 rue Lamartine, mémoire d'un lieu »,
 - 3 200 €, pour le projet « Bourse permis de conduire »,
 - 500 €, pour le projet « Tissons des liens ».

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 20 février 2020

Le Maire
Jean-Claude SCHALK

